

Devis D-24-DU-243 du 24 sept. 2024

Basique Inhumation

Dossier n° 24-DU-187

Conseiller : Julien Vanderhaeghe

Libellé	Qté	Prestations courantes		Prestations complémentaires optionnelles		Frais avancés pour le compte de la famille		TVA
		PU TTC	TTC	PU TTC	TTC	PU TTC	TTC	
Préparation / organisation des obsèques								
Démarches et formalités	1,00	200,00 €	200,00 €					20 %
Plateau de repère	1,00			120,00 €	120,00 €			20 %
Cercueil et accessoires								
Cercueil Thec pin miel avec équipements obligatoires	1,00	650,00 €	650,00 €					20 %
Plaque d'identité cercueil	1,00	55,00 €	55,00 €					20 %
Transport du défunt après mise en bière								
Corbillard pour mise en bière et cérémonie	1,00	330,00 €	330,00 €					10 %
Cérémonie funéraire								
Maître de cérémonie	1,00			125,00 €	125,00 €			20 %
Porteurs en tenue de cérémonie	1,00	260,00 €	260,00 €					20 %
Mise en bière	1,00	120,00 €	120,00 €					20 %
Travaux de cimetière								
Creusement de fosse une place	1,00	470,00 €	470,00 €					20 %
Total des prestations et services TTC		2085,00 €		245,00 €		0,00 €		

(*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

Nos coordonnées bancaires

IBAN : FR76 1350 7001 0631 2086 1213 334

BIC : CCBPFRPPLIL

Domiciliation : WATTRELOS

Tx TVA	Base HT	TVA	TTC
20 %	1666,67 €	333,33 €	2000,00 €
10 %	300,00 €	30,00 €	330,00 €
TOTAL	1966,67 €	363,33 €	2330,00 €

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche, 4 poignées, la plaque d'identité du défunt et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client..

Devis valable 15 jours à compter de ce jour

Je soussigné(e) _____ accepte le présent devis prévisionnel,

Le _____ à _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation ».